

## **Conditions générales complètes**

1. Cette Offre promotionnelle est réservée aux personnes résidant en Allemagne, en Autriche et en Suisse âgées d'au moins 18 ans. Elle exclut les employés de l'Organisateur, les agents, distributeurs ou entreprises affiliées de l'organisateur ainsi que leur famille immédiate (parents, enfants, frères et sœurs, compagne ou compagnon, époux ou épouse, et toute autre personne vivant dans le même foyer), et toute personne professionnellement liée à l'offre promotionnelle.
2. Jeu avec obligation d'achat. Veuillez conserver un ticket de caisse de l'achat effectué pendant la Période promotionnelle indiquant l'heure et la date de l'achat antérieur à la participation. Celui-ci pourra vous être demandé afin de valider votre participation et de recevoir votre cadeau en cas de victoire. Un accès à Internet, un compte Kellogg's et une adresse e-mail valide sont nécessaires.
3. Veuillez noter que, même si nous vous invitons à participer et à profiter de cette Offre, nous encourageons une consommation responsable de nos produits. N'ACHETEZ PAS plus de produits que vous ne pouvez raisonnablement consommer et ne consommez pas dans l'unique but de participer à cette Offre.
4. **Période promotionnelle :**
  - a. **Période promotionnelle principale :** Vous pourrez participer à cette Offre du 14 juillet 2025 à 00 h 01 CEST jusqu'au 2 novembre 2025 à 23 h 59 CET.
  - b. **Période promotionnelle étendue :** Vous pourrez participer à cette Offre du 3 novembre 2025 à 00 h 01 CET jusqu'au 31 mai 2026 à 23 h 59 CEST.
5. Pour jouer, les participants doivent :
  - a. Acheter un paquet de céréales ou de barres de céréales Kellogg's (l'Offre exclut les barres de céréales à l'unité) ;
  - b. À l'aide d'un smartphone, aller sur [www.kelloggs.com/uno25](http://www.kelloggs.com/uno25) (ou accéder à l'expérience UNO®) et se connecter à leur compte Kellogg's ou en créer un gratuitement et suivre les formalités d'authentification multifacteur si cela est demandé ;
  - c. Saisir les quatre derniers chiffres du code-barres figurant sur l'emballage ;
  - d. Lancer le défi ; et
  - e. Réussir le défi (« le défi ») le plus rapidement possible.
6. **Autres conditions de participation :**
  - a. Il est possible que les smartphones avec un système d'exploitation antérieur à iOS 14 ou à Android 9 ainsi que les modèles d'iPhone antérieurs à l'iPhone 8 ne permettent pas une exécution optimale du jeu, ce qui est susceptible d'avoir un impact sur le temps réalisé par le participant pour relever le défi.
  - b. Le défi ne peut être lancé que sur la version mobile 17.1 de Safari ou une version ultérieure, la version 23 de Samsung Internet ou une version ultérieure, ou la version 119 de Google Chrome ou une version ultérieure. Toutes les applications doivent pouvoir exécuter JavaScript pour lancer le défi.
7. Chaque participation doit être accompagnée d'un ticket de caisse faisant foi de l'achat effectué pendant la Période promotionnelle et antérieur à la date et l'heure de

participation. Une participation maximum par personne et par jour pendant toute la Période promotionnelle, et une catégorie de cadeau maximum par adresse pendant toute la durée de l'Offre promotionnelle.

8. Si la preuve d'achat correspondant à chaque participation ne peut être fournie, le participant ne pourra plus prendre part à l'Offre promotionnelle et toute nouvelle participation de sa part sera annulée.
9. Les gagnants doivent conserver le ticket de caisse indiquant une date et une heure d'achat durant la Période promotionnelle et antérieures à celles de la participation. Ces éléments peuvent être exigés à tout moment à des fins de validation et pour permettre aux gagnants de recevoir leur cadeau.
10. **Cadeaux de la Période promotionnelle principale :** Pendant la Période promotionnelle principale, un (1) jeu de cartes UNO® sera mis en jeu chaque jour (112 cadeaux au total) et un (1) voyage au Mattel Adventure Park viendra récompenser le participant qui aura obtenu le meilleur score sur l'ensemble de la période. Chaque gagnant remportera l'un des cadeaux suivants. Les cadeaux de catégories 2 et 3 seront attribués de manière aléatoire.
  - a. Cadeau de catégorie 1 : 1 voyage pour le gagnant et trois invités (2 adultes et 2 enfants âgés de 0 à 17 ans) au Mattel Adventure Park (Arizona, États-Unis) pour 3 nuits dans un hôtel 4 étoiles, comprenant des billets pour le Mattel Adventure Park.
  - b. Catégorie 2 : 20 lots comprenant un jeu de cartes UNO® Attack.
  - c. Catégorie 3 : 92 lots comprenant un jeu de cartes UNO® édition spéciale Kellogg's.
11. **Cadeaux de la Période promotionnelle étendue :** Il y a un (1) cadeau à gagner chaque semaine (30 cadeaux au total). Chaque gagnant remportera 1 jeu de cartes UNO® édition spéciale Kellogg's d'une valeur de 4,99 €.
12. **Informations complémentaires sur les cadeaux et modalités :**
  - a. Cadeau de catégorie 1 :
    - i. L'organisation du cadeau de catégorie 1 sera effectuée par Cloud Nine Incentives (« agence de remise des cadeaux »).
    - ii. Le cadeau de catégorie 1 est destiné à un gagnant et trois invités (2 adultes et 2 enfants, âgés de 0 à 17 ans) et comprendra les éléments suivants :
      1. Un vol aller-retour depuis l'aéroport international le plus proche du gagnant à destination de Phoenix (Arizona, États-Unis).
      2. Trois (3) nuits dans une chambre familiale, dans un hôtel 4 étoiles au minimum. Le petit déjeuner n'est pas inclus.
      3. Le transport aller-retour de l'aéroport local à l'hôtel.
      4. 4 billets pour le Mattel Adventure Park.
      5. Transport aller-retour au Mattel Adventure Park, à Glendale.
    - iii. **Le séjour doit inclure une nuitée un samedi.**
    - iv. **Les billets pour le Mattel Adventure Park sont soumis aux dates d'ouverture du parc d'attractions, qui seront communiquées dans les messages envoyés aux gagnants. À titre de compensation,**

**l'Organisateur pourra, à sa seule discrétion, proposer une expérience différente, d'une valeur égale ou supérieure.**

- v. Afin de dissiper tout doute, le cadeau exclura tous repas, boissons, souvenirs, pourboires, frais de stationnement ou tous autres frais à caractère personnel (y compris tout achat ou toute dépense) **non spécifiés dans les présentes Conditions générales** et ni l'Organisateur ni le prestataire chargé de l'organisation d'un quelconque aspect du cadeau ne sera responsable de ces frais.
- vi. L'organisation du cadeau sera effectuée par l'agence de remise des cadeaux nommée par l'Organisateur qui communiquera avec le gagnant par e-mail/téléphone. L'agence de remise des cadeaux fera son possible, dans la limite du raisonnable, pour communiquer au gagnant les détails de son cadeau dans les meilleurs délais et pour lui fournir l'assistance nécessaire. L'Organisateur aura un pouvoir discrétionnaire sur tous les éléments et sur tous les aspects de la façon dont le cadeau sera organisé. Les détails du cadeau ne pourront être ni modifiés ni changés par le gagnant une fois qu'ils auront été confirmés (y compris les dates et sites).
- vii. Aucun autre billet ne sera remis en cas d'annulation de la réservation par le gagnant, et afin de dissiper tout doute, aucune compensation et/ou aucun remboursement ne lui seront proposés.
- viii. Le gagnant devra informer préalablement l'Organisateur de la nécessité d'utiliser un fauteuil roulant ou de tout autre besoin spécifique en matière d'accès.
- ix. Une assurance voyage sera fournie au gagnant et à ses invités, à condition qu'ils ne souffrent pas de problème de santé préexistant. L'assurance voyage est soumise à des restrictions et aux conditions générales de la compagnie d'assurance. Le gagnant et ses invités devront prendre à leur charge tous frais supplémentaires liés à une couverture d'assurance pour couvrir tout problème de santé préexistant et/ou tous frais supplémentaires pouvant s'avérer nécessaires dans le cas où le gagnant et/ou ses invités seraient âgés de 85 ans ou plus/l'assurance ne serait pas fournie avec le cadeau.
- x. Le gagnant et ses invités devront être en possession d'un passeport d'une validité d'au moins 6 mois à partir de la date du voyage ; il incombe au gagnant et à ses invités d'obtenir les visas nécessaires. Aucun autre billet, aucune compensation et aucun autre cadeau ne seront remis au gagnant dans le cas où lui ou ses invités ne seraient pas en mesure de voyager en raison d'un problème de visa ou de toute autre circonstance personnelle.
- xi. Les cadeaux doivent être utilisés conformément aux directives gouvernementales et aux règles et restrictions relatives au COVID-19 en vigueur au moment du voyage. Les dispositions à prendre et les frais supplémentaires liés à tout test de COVID-19, à l'hébergement en cas de quarantaine ou à toute autre mesure requise relèvent de la seule responsabilité du gagnant et de ses invités.
- xii. Le cadeau sera annulé par le gagnant dès lors que :
  - 1. Le gagnant n'aura pas réuni tous les documents nécessaires à son voyage à la date spécifiée par l'Organisateur ;

2. Le gagnant rencontrera des problèmes d'immigration qui l'empêcheront d'entrer, de quitter ou de se déplacer dans les villes sélectionnées ; ou
  3. Le gagnant rencontrera des problèmes de santé, juridiques ou d'une autre nature qui l'empêcheront d'accepter le cadeau et de participer.
- xiii. Tous les éléments qui composent le cadeau devront être utilisés dans le cadre du même voyage.
  - xiv. Le cadeau de catégorie 1 devra être réservé et utilisé avant le 30 novembre 2026 (sous réserve de disponibilité). Le gagnant devra impérativement communiquer ses préférences en matière de dates de voyage et/ou d'hébergement au moins 6 semaines à l'avance. Le cadeau ne pourra pas être utilisé pendant les dates ou les périodes d'exclusion suivantes : Noël, la Saint-Sylvestre, Pâques et les jours fériés en Arizona (« dates d'exclusion »).
  - xv. Une fois les billets émis, ceux-ci ne seront valides que pour les vols, dates et horaires indiqués. Aucune compensation ne sera proposée sous une quelconque autre forme. Une fois les vols confirmés, aucun changement de nom ne sera autorisé.
  - xvi. Le gagnant et ses invités seront soumis aux conditions de transport publiées par la compagnie aérienne et devront les respecter.
  - xvii. Les suppléments liés aux vols sont exclus du cadeau (ces suppléments comprennent, sans toutefois s'y limiter, les divertissements, les repas et les boissons proposés à bord de l'avion).
  - xviii. Aucune entrée dans des salons d'aéroport et aucun surclassement ne seront proposés au gagnant. Les vols gagnés ne pourront pas être utilisés dans le cadre d'un quelconque programme de fidélité, d'une réduction, de bons de réduction, de bons d'achat, d'une promotion ou d'une offre spéciale.
  - xix. Le gagnant et ses invités devront impérativement voyager ensemble sur tous les vols gagnés. Les places dans l'avion seront soumises à disponibilité.
  - xx. Les transports aller-retour entre le domicile du gagnant et l'aéroport international local ne sont pas inclus.
  - xxi. Tout invité âgé de moins de 18 ans doit impérativement présenter l'autorisation écrite d'un parent ou tuteur légal, à moins d'être accompagné par un parent ou tuteur légal.
  - xxii. L'hébergement est valable pour quatre (4) personnes partageant une chambre familiale pendant 3 nuits. L'hébergement sera sélectionné par l'Organisateur à sa seule discrétion. Le petit déjeuner n'est pas inclus.
  - xxiii. L'Organisateur réglera pour le gagnant et ses invités uniquement le coût de la chambre familiale ainsi que toute taxe sur la chambre.
  - xxiv. Une carte bancaire valide sera nécessaire pour permettre au gagnant de s'enregistrer à son arrivée à l'hôtel. Cette carte servira également de garantie pour couvrir tous frais accessoires, comme des frais de service ou d'appels téléphoniques.
  - xxv. Le gagnant sera entièrement responsable de tous frais supplémentaires découlant de son séjour à l'hôtel comme, sans toutefois s'y limiter, les frais liés à ses repas, boissons, nuitées supplémentaires, services et taxes associées.
  - xxvi. Le gagnant sera responsable de son comportement et du comportement de ses invités dans le cadre de l'utilisation du cadeau.

L'Organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler la participation du gagnant et/ou de ses invités à n'importe quel aspect du cadeau si l'un d'eux ne respecte pas les consignes données par l'Organisateur ou par l'une des sociétés associées au cadeau, ou si le gagnant et/ou ses invités se comportent d'une manière qui les met en danger ou qui met en danger le public, ou d'une manière qui constitue, selon l'opinion de l'Organisateur, un quelconque comportement antisocial ou un comportement qui perturbe ou dérange autrui. En cas de non-respect de ces conditions d'utilisation, le gagnant et ses invités pourront se voir refuser l'entrée ou il pourra leur être demandé de quitter les lieux.

- xxvii. Le gagnant ne pourra prétendre à aucune compensation et ne pourra déposer aucune réclamation légitime à l'encontre de l'Organisateur dans l'éventualité où le cadeau de catégorie 1 ou tout autre événement faisant partie du cadeau serait retardé, différé, reprogrammé ou annulé.
- xxviii. Le gagnant et ses invités seront tenus de consulter les conseils de voyage publiés par le gouvernement afin de déterminer s'ils souhaitent prendre le risque de voyager à la destination en question. L'Organisateur ne sera pas responsable de toute perte ou de tout dommage subi par le gagnant ou par ses invités lorsque ceux-ci n'auront pas suivi les conseils de voyage publiés par le gouvernement. Le gagnant et ses invités devront impérativement respecter et seront responsables de se renseigner sur tous les vaccins recommandés, de se faire vacciner et de se plier à toutes les règles sanitaires en vigueur dans le pays ou dans la ville où sera utilisé le cadeau.
- xxix. Les photographies et images utilisées en lien avec l'Offre promotionnelle sont uniquement fournies à des fins d'illustration et peuvent ne pas refléter une image fidèle des cadeaux. L'Offre promotionnelle ne constitue pas une affiliation ou une recommandation des produits ou des services offerts en tant que cadeaux.
- xxx. Des conditions d'utilisation pourront s'appliquer pour le Mattel Adventure Park et seront communiquées à l'arrivée au parc.

b. Cadeaux de catégorie 2/3 :

- i. Le cadeau de catégorie 3 n'a pas la taille des cartes UNO® standard, il s'agit d'une version de poche édition spéciale Kellogg's du jeu de cartes UNO®.
- ii. Il relève de la responsabilité du gagnant de fournir des informations personnelles correctes au moment de sa participation et/ou de confirmer l'acceptation du cadeau pour que le cadeau soit livré. L'Organisateur ne sera pas responsable si le gagnant fournit des informations incorrectes affectant l'acceptation ou la livraison du cadeau.

### 13. Sélection des gagnants :

a. **Période promotionnelle principale :**

- i. **Gagnants du jour :** Le participant qui réussit le défi le plus rapidement lors de chaque journée sera désigné gagnant du jour provisoire (112 gagnants du jour au total). L'attribution des cadeaux de catégories 2 ou 3 attribués chaque jour sera déterminée de manière aléatoire. Tout cadeau n'ayant pas été remporté lors d'une journée

de la Période promotionnelle principale sera remis en jeu à la fin de la Période promotionnelle étendue.

ii. **Vainqueur** : Le participant qui aura réussi le défi le plus rapidement pendant la Période promotionnelle principale sera désigné gagnant provisoire du cadeau de catégorie 1.

b. **Période promotionnelle étendue** : Le participant qui réussit le défi le plus rapidement chaque semaine sera désigné gagnant provisoire (30 gagnants au total). Tout cadeau n'ayant pas été remporté lors d'une semaine de la Période promotionnelle étendue sera remis en jeu à la fin de la Période promotionnelle étendue.

14. En cas de parfaite égalité entre deux participants ou plus dans les temps réalisés, ces participants seront contactés et invités à répondre à la question suivante : « Quelles sont vos céréales Kellogg's préférées et pourquoi ? »

15. Les participations reçues en vertu de la Clause 14 ci-dessus seront évaluées par un tiers indépendant en fonction des critères suivants :

- a. Originalité (sur une échelle de 1 à 10) ;
- b. Créativité (sur une échelle de 1 à 10) ; et
- c. Humour (sur une échelle de 1 à 10).

16. **Modération** : L'Organisateur refusera les participations dans le cadre de la Clause 14 qui, selon son avis raisonnable :

- a. Contiennent des éléments choquants ou susceptibles de nuire au nom, à la réputation ou à la bonne volonté de l'Organisateur.
- b. Diffament, insultent ou déforment l'image d'autres personnes morales ou physiques, y compris sans toutefois s'y limiter l'Organisateur (et ses partenaires) ; et/ou véhiculent un message politique.

17. **Notification des gagnants** :

a. **Période promotionnelle principale** :

i. Le gagnant du cadeau de catégorie 1 (ayant terminé le défi le plus rapidement durant la Période promotionnelle principale ou ayant été sélectionné via sa réponse à la question de la Clause 14) sera contacté par e-mail à l'adresse e-mail associée à son compte Kellogg's, et il pourra lui être demandé de présenter un justificatif d'identité ainsi qu'une preuve de son éligibilité. L'Organisateur s'efforcera de contacter les gagnants provisoires. Après validation de son éligibilité, le gagnant provisoire sera confirmé gagnant. Si le gagnant provisoire ne répond pas à cette première prise de contact dans un délai de 14 jours, ou est disqualifié en raison d'un quelconque non-respect des présentes conditions générales, l'Organisateur se réserve le droit d'attribuer le cadeau en question au participant suivant qui aura réussi le défi le plus rapidement pendant la Période promotionnelle principale.

ii. Cadeaux de catégorie 2/3 Les gagnants (ayant terminé le défi le plus rapidement ou ayant été sélectionnés via leur réponse à la question de la Clause 14) seront contactés par e-mail à l'adresse e-mail associée à leur compte Kellogg's et il pourra leur être demandé de présenter une preuve de leur éligibilité. L'Organisateur s'efforcera de contacter les gagnants provisoires. Après validation de son éligibilité, le gagnant provisoire sera confirmé gagnant. Si un gagnant provisoire ne répond pas au message initial dans un délai de 14 jours, nous nous réservons le droit de disqualifier ce participant et de remettre le cadeau à un

gagnant de réserve sélectionné de la même manière. Les gagnants de réserve peuvent disposer de moins de temps pour répondre.

- b. **Période promotionnelle étendue** : Les gagnants provisoires (ayant terminé le défi le plus rapidement ou ayant été sélectionnés via leur réponse à la question de la Clause 14) seront contactés par e-mail à l'adresse associée à leur compte Kellogg's. Si un gagnant provisoire ne répond pas à cette première prise de contact dans un délai de 14 jours, nous nous réservons le droit de disqualifier ce participant.

18. **Lots remis en jeu** : À l'issue de la Période promotionnelle étendue, dans l'éventualité où des cadeaux seraient refusés, non remis, non réclamés ou retournés à l'expéditeur, ou si un gagnant est disqualifié pour toute violation des présentes conditions générales, l'Organisateur se réserve le droit d'attribuer ces cadeaux au(x) participant(s) suivant(s) ayant réussi le défi le plus rapidement pendant les deux Périodes promotionnelles. Cette procédure dépendant entièrement de la quantité de cadeaux remportés au cours de l'Offre promotionnelle, le nombre de Cadeaux attribués lors de ce tirage au sort ne peut être anticipé. Tous les gagnants sélectionnés par cette méthode seront informés par e-mail de leur gain dans les 28 jours ouvrés suivant la fin de la Période promotionnelle étendue.

19. **Acceptation du cadeau** : Chaque gagnant sera contacté par e-mail à l'adresse enregistrée dans son compte Kellogg's pour organiser la remise de son cadeau dans un délai de 28 jours à compter de la date à laquelle il aura accepté ledit cadeau. Dans le cas peu probable où le gagnant ne recevrait pas le message concernant l'organisation de son cadeau dans un délai de 28 jours, celui-ci devra en informer l'Organisateur en se rendant sur la page Nous contacter :

- a. **Allemagne et Autriche** : [www.kelloggs.de/de\\_DE/contact-us.html](http://www.kelloggs.de/de_DE/contact-us.html)
- b. **Suisse** : [www.kelloggs.de/de\\_DE/contact-us.html](http://www.kelloggs.de/de_DE/contact-us.html) ou [www.kelloggs.ch/fr\\_CH/contact\\_us\\_ch.html](http://www.kelloggs.ch/fr_CH/contact_us_ch.html)

À défaut, l'Organisateur se réserve le droit de ne pas réattribuer le cadeau ou d'en limiter la valeur, à sa seule discrétion.

20. Dans le cas peu probable où un gagnant ne recevrait pas son cadeau dans les 90 jours suivant la notification, il aura 28 jours supplémentaires pour informer l'Organisateur en se rendant sur la page Nous contacter via le site :

- a. **Allemagne et Autriche** : [www.kelloggs.de/de\\_DE/contact-us.html](http://www.kelloggs.de/de_DE/contact-us.html)
- b. **Suisse** : [www.kelloggs.de/de\\_DE/contact-us.html](http://www.kelloggs.de/de_DE/contact-us.html) ou [www.kelloggs.ch/fr\\_CH/contact\\_us\\_ch.html](http://www.kelloggs.ch/fr_CH/contact_us_ch.html)

À défaut, l'Organisateur se réserve le droit de ne pas réattribuer le cadeau ou d'en limiter la valeur, à sa seule discrétion.

21. Il relève de la responsabilité du gagnant de fournir des coordonnées exactes dans son compte Kellogg's afin de recevoir son cadeau. L'Organisateur ne pourra pas être tenu responsable de la non-livraison du cadeau si le gagnant a fourni des coordonnées erronées. L'adresse postale d'un gagnant ne peut être mise à jour après la participation.

22. L'Organisateur peut éventuellement demander aux gagnants de prendre part à des communications publicitaires liées à l'Offre promotionnelle dans la limite du raisonnable, lesquelles pourront utiliser leur nom, leur voix, leur ville ou région de résidence, ainsi que leurs photos, vidéos et/ou leur ressemblance visuelle à des fins publicitaires et/ou commerciales, ainsi qu'à toute autre finalité dans les médias et supports de tout type, maintenant ou à partir de maintenant, sans aucune contrepartie (financière ou autre). La participation est à la discrétion du gagnant et ne constitue pas une condition d'acceptation du cadeau.
23. L'Organisateur entend gérer des offres promotionnelles équitables et sûres, et empêcher les abus et tricheries. Si vous participez d'une manière ne se conformant pas aux présentes conditions générales, vos participations (et celles des pseudonymes qui vous sont associés) seront disqualifiées. Toutes les récompenses obtenues par ce biais seront annulées et récupérables, et l'Organisateur se réserve le droit de vous interdire de participer à de futures offres promotionnelles pendant une période d'au moins six mois. À ce titre, l'Organisateur se réserve le droit, à tout moment, de :
- a. Vérifier l'éligibilité des participants et/ou gagnants provisoires en demandant les informations que nous considérons raisonnablement nécessaires à cette fin. La participation ou le cadeau peuvent être retenus jusqu'à ce que la conclusion de la vérification ait été satisfaisante.
  - b. Disqualifier les participations qui ne sont pas faites directement par la personne participant à l'Offre promotionnelle.
  - c. Disqualifier les participations effectuées à l'aide de services de messagerie anonyme tels que, sans toutefois s'y limiter, GuerillaMail, Dispostable ou Mailinator.
  - d. Disqualifier les participations groupées provenant de particuliers, d'entreprises, de groupes de consommateurs ou de tiers, les participations incomplètes et les participations soumises par des macros ou d'autres moyens automatisés.
  - e. Disqualifier les participations qui excèdent le nombre maximum autorisé, ou qui ont recours à des techniques comme le « script », la « force brute », le masquage de l'identité par la manipulation d'adresses IP, l'utilisation d'alias ou d'identités autres que les leurs ou tout autre moyen.
  - f. Disqualifier les participants qui perturbent le processus de participation.
  - g. Disqualifier les participations qui, d'une quelconque autre manière, ne respectent pas l'ensemble des présentes conditions générales.
  - h. Annuler, modifier ou suspendre l'Offre promotionnelle si celle-ci ne peut être tenue dans les conditions prévues en raison de, mais sans s'y limiter, falsification, intervention non autorisée, fraude, malhonnêteté, défaillance technique, ou toute autre cause échappant au contrôle de l'Organisateur qui viendrait corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la bonne conduite de cette Offre promotionnelle.

24. Les participants doivent indiquer leurs coordonnées en utilisant leur nom légal.  
L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier tout participant qui utilise plusieurs noms ou adresses électroniques, et d'exiger le renvoi de tout cadeau qu'il aurait gagné.
25. Il relève de la responsabilité du gagnant de s'acquitter des éventuelles taxes applicables pour obtenir son cadeau.
26. Les Cadeaux ne sont ni transférables ni échangeables et aucune alternative en espèces ou toute autre forme ne sera proposée. Si, pour une raison quelconque, un élément d'un cadeau n'est pas disponible, l'Organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de lui substituer un autre cadeau de valeur égale ou supérieure.
27. L'Organisateur décline toute responsabilité pour les participations perdues, tardives, endommagées, corrompues, mal acheminées ou incomplètes ou qui ne peuvent être acheminées pour quelque raison technique ou logistique que ce soit. La preuve d'envoi ne constitue pas un accusé de réception. L'Organisateur ne garantit pas un accès continu ou sécurisé à la page web.
28. . L'Organisateur n'est responsable, en vertu des présentes conditions générales, que des dommages (a) causés intentionnellement ou par négligence grave par lui-même ou ses représentants légaux ou auxiliaires d'exécution, ou b) résultant de l'atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou à la santé du fait d'un manquement à ses obligations ou celles de l'un de ses représentants légaux ou auxiliaires d'exécution. De plus, l'Organisateur est responsable (c) si le dommage est causé par le non-respect d'une obligation dont l'exécution est essentielle à la bonne tenue du contrat et sur le respect de laquelle le participant compte régulièrement et peut compter (devoir fondamental). Dans les cas (a) et (b) mentionnés ci-dessus, le montant de la responsabilité est illimité. Autrement, la demande d'indemnité sera limitée aux dommages prévisibles, caractéristiques du contrat. Dans les cas autres que ceux mentionnés au paragraphe 1 de cette section, la responsabilité de l'Organisateur est exclue, quel que soit le motif juridique. Les dispositions relatives à la responsabilité énoncées dans les précédents paragraphes s'appliquent également à la responsabilité personnelle des agents, des employés et des agents d'exécution de l'Organisateur. Dans l'éventualité où la responsabilité engagée en vertu de la loi sur la responsabilité produit découle de l'acceptation d'une garantie ou d'une intention frauduleuse, cette dernière ne sera pas affectée par les dispositions relatives à la responsabilité mentionnées ci-dessus. Pour les pertes de données, en particulier pendant la transmission de données, ainsi que d'autres défauts techniques indépendants du contrôle de l'Organisateur ou du contrôle d'agences ou de fournisseurs de services agissant en son nom, ils déclinent toute responsabilité, en particulier pour processus défectueux si le cadeau ne peut être livré en raison d'adresses e-mail ou postales incorrectes.
29. L'Organisateur ne sera pas tenu responsable de tout manquement à ses obligations pour des raisons échappant à son contrôle raisonnable et résultant, mais sans s'y limiter, d'un cas de force majeure, d'une épidémie ou d'une pandémie mondiale ou régionale, de conditions météorologiques défavorables, d'un incendie, d'un conflit du travail, d'une guerre, d'une activité terroriste, d'hostilités, de troubles politiques, d'émeutes, de troubles civils, de peste ou de toute autre catastrophe naturelle, ou de toute autre circonstance échappant à son contrôle.

30. Le contrôleur au sens du règlement général sur la protection des données (RGPD) est l'Organisateur : Kellogg Europe Trading Limited, 3 Dublin Airport Central (DAC), Dublin Airport, Dublin.

Kellogg Europe Trading Limited (Kellogg) et l'agence de remise des cadeaux ne traiteront vos données qu'aux fins suivantes : (1) Pour administrer cette Offre promotionnelle conformément aux Conditions générales, et (2) Pour vous contacter à propos d'offres promotionnelles futures et à des fins de marketing, à condition que vous ayez donné votre consentement à cette fin. Nous ne vendrons jamais vos données à des tiers, mais, avec votre consentement explicite, il est possible que nous combinions vos données à celles d'autres sources afin de créer des profils anonymisés/pseudonymisés à des fins de publicité ciblée. Vos données seront traitées et conservées sur des serveurs situés aux États-Unis. Kellogg veille à ce que tous les responsables de traitement auxquels nous avons fait appel soient tenus de respecter les règles de protection des données conformément aux Clauses Contractuelles Types de la Commission européenne. Nous conserverons vos données tant que votre accord restera valable et que vous souhaitez recevoir des communications marketing. Vous avez le droit d'accéder à vos données, de retirer votre consentement, ou de faire supprimer ou corriger vos données, ainsi que le droit de limiter le traitement et la portabilité des données.

Vous pouvez aussi contacter une autorité de contrôle de protection des données. Pour toute question supplémentaire concernant le traitement de vos données, nous vous invitons à consulter notre Politique de confidentialité. Vous pouvez également nous contacter à l'adresse [DataPrivacyOfficer@kellogg.com](mailto:DataPrivacyOfficer@kellogg.com). Toutes les informations recueillies concernant les participants dans le cadre de cette Offre promotionnelle seront traitées de manière confidentielle conformément à la Politique de confidentialité de Kellogg's :

- a. **Allemagne et Autriche** : [www.kelloggs.de/de\\_DE/privacy-policy.html](http://www.kelloggs.de/de_DE/privacy-policy.html).
- b. **Suisse** : [www.kelloggs.ch/fr\\_CH/privacy-policy.html](http://www.kelloggs.ch/fr_CH/privacy-policy.html)

31. Lorsque la loi ou lorsqu'un code d'autoréglementation régissant le déroulement de l'Offre promotionnelle l'exigera, l'Organisateur devra éventuellement partager certaines des données personnelles des gagnants avec les autorités dans les limites autorisées par la loi. Ces informations pourront comprendre le prénom des gagnants, leur nom de famille, leur pays de résidence ainsi que toute autre donnée personnelle que l'Organisateur de la promotion sera tenu de partager.

32. Pour obtenir plus d'informations sur cette Offre promotionnelle, veuillez consulter le site Internet de Kellogg's et envoyer votre demande via la page du Service Conseil Consommateurs à l'adresse suivante :

- a. **Allemagne et Autriche** : [www.kelloggs.de/de\\_DE/contact-us.html](http://www.kelloggs.de/de_DE/contact-us.html)
- b. **Suisse** : [www.kelloggs.de/de\\_DE/contact-us.html](http://www.kelloggs.de/de_DE/contact-us.html) ou [www.kelloggs.ch/fr\\_CH/contact\\_us\\_ch.html](http://www.kelloggs.ch/fr_CH/contact_us_ch.html)

33. Si certaines dispositions des présentes conditions générales sont jugées légalement invalides, illégales ou inapplicables, les autres dispositions ne seront pas affectées et resteront applicables et pleinement en vigueur.

34. En participant à cette Offre, vous acceptez de vous soumettre aux présentes conditions.

35. En cas de divergence entre les présentes conditions et les détails figurant dans tout matériel promotionnel, les présentes conditions prévalent.
  
36. Les présentes conditions générales seront régies par le droit du pays où réside chaque participant et les participants se soumettent à la juridiction exclusive des tribunaux du pays en question.

**Organisateur :** Kellogg Europe Trading Limited, 3 Dublin Airport Central (DAC), Dublin Airport, Dublin (numéro d'immatriculation de la société : 0387390). MERCI DE NE PAS ENVOYER DE DEMANDES DE PARTICIPATION À CETTE ADRESSE.